

PASS LOISIRS 972



0 810 25 97 20

Service Jeunesse
Aides Financières Individuelles
Place d'Armes – B.P. 421
97291 Lamentin Cedex 2

Identification du bénéficiaire

Numéro Allocataire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Attestation à compléter par la structure

Nom de la structure :

Adresse :

.....

Numéro d'agrément :

Numéro d'affiliation (ligue, fédération) :

Je soussigné(e) :

Nom du représentant :

Qualité :

Atteste que pour l'activité suivante période d'activité

Le coût total est de :

Se décompose de la façon suivante :

coût annuel de l'activité :

frais d'adhésion :

coût de l'équipement :

Le bénéficiaire s'est acquitté d'un montant de :

Fait à le

Cachet et signature

Pièces justificatives jointes

factures acquittées ou partiellement acquittées

factures proforma

Les factures acquittées devront être produites dès lors que le paiement est intervenu à partir d'une facture proforma ou d'une facture partiellement acquittée. Dans le cas où la facture ne pourrait être produite le remboursement des sommes versées sera exigé.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L835,5 du code de la Sécurité sociale – Article 441-1 du code pénal).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La Loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Délégation de Paiement

A compléter uniquement lorsque le paiement devra être effectué à la structure

Je soussigné(e)

autorise la Caisse d'allocations familiales à verser le montant de l'aide qui m'est accordée à la structure désignée.

A le

Signature

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)

certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sur cette demande ainsi que les documents joints sont exacts.

A le

Signature

Règlement Intérieur

Conditions générales d'attribution

- Disposer de ressources inférieures ou égales au montant définit par le règlement intérieur au dépôt de la demande.
- Le Pass loisirs 972 doit participer au financement d'une activité de loisirs ou d'un stage (frais d'adhésion ou à l'acquisition de l'équipement inclus).
- Le bénéficiaire devra s'acquitter d'une participation minimum égale à 5 % du coût global de l'activité.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le coût global de l'activité sera inférieur ou égal à 5 euros.

Nature des activités

Une activité sportive, artistique, culturelle qui à la fois

- favorise le goût du sport, des activités collectives ou la créativité,
- nécessite la participation active du jeune.

L'activité peut être exercée tout au long de l'année de façon régulière, ou sous forme de stage.

Bénéficiaire

Jeune de 20 ans à 25 ans au dépôt de la demande.

Montant du Pass loisirs

- Plafonné à 250 euros par an

Période d'utilisation

- du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Éléments relatifs à la demande

- La demande se fait sur formulaire établi à cet effet et est adressée à l'unité des Aides Financières Individuelles (AFI) par la structure – association ou club.
- La demande doit comporter :
 - la nature de l'activité
 - le cachet de la structure et la signature de son responsable
 - la signature du bénéficiaire

Paiement

- Le paiement peut être fait au bénéficiaire, à la structure – association ou club – sur présentation de :
 - la facture acquittée
 - ou
 - la facture pro-forma